

17.12.24

## Compte rendu

Revalorisation des documentaires initiés par les antennes régionales de France Télévisions  
Réunion du 17.12. 2024

Dans le cadre de l'accord signé le 2 juillet 2024 entre France Télévisions et les organisations professionnelles de l'audiovisuels, les représentants du SPI (Cyrille Perez, Mael Mainguy et Emmanuelle Mauger) et la Direction déléguée Antennes et Programmes de l'offre régionale de France Télévisions (Philippe Martinetti, Jessy Joncheret, Olivier Brumelot, Olivier Daube, Jacques Paté) se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de traduire l'engagement d'investissement de France Télévisions pour la période 2025-2027 dans le documentaire de création pour les documentaires initiés par les antennes régionales de France Télévisions.

La Direction déléguée Antennes et Programmes de l'offre régionale de France Télévisions a affirmé son soutien au documentaire régional et à la production indépendante par la réévaluation de son apport en numéraire, une attention particulière portée aux premiers documentaires et un accompagnement des documentaires « d'archives » nécessitant plus de travail de montage notamment. Par ailleurs, elle a annoncé vouloir renforcer son offre sur les documentaires impliquant et impactant plusieurs territoires. Enfin, une mise en œuvre de l'évolution du modèle de référence contractuel vers le préachat à droit à recettes, sans exclure le recours aux coproductions, facilitera, entre autres, l'éligibilité des dépenses de production de ces documentaires au crédit d'impôt.

Le SPI salue vivement cette décision ainsi que tous les efforts qui ont permis d'aboutir à un consensus en faveur du documentaire régional.

Il a été convenu, par simplicité et harmonisation, de travailler sur un projet de contrat de préachat type, sur la base du contrat type du national, en harmonisant notamment les conditions relatives aux génériques mais en aménageant bien entendu les conditions particulières liées aux spécificités des productions régionales.

La prochaine rencontre entre la Direction déléguée Antennes et Programmes de l'offre régionale de France Télévisions et les représentants du SPI se tiendra en juin 2025.

17.12.24

### **Récapitulatif des dispositions relatives à la mise en œuvre de l'engagement d'investissement de France Télévisions dans le documentaire régional**

Dans le prolongement de l'accord signé en juillet 2024, France Télévisions entend renforcer la qualité des documentaires initiés en régions et mieux les financer, tout en **conservant un volume identique à celui initié actuellement d'environ 250 documentaires par an.**

Cela passe par :

- **Une évolution du modèle de contrat** : généralisation des préachats à droit à recettes, tout en conservant le recours à la coproduction.
- Une **augmentation du financement à 15600€ au minimum par 52'** (en cas de primo diffuseur)
- **Un investissement minimum de 20K€** par 52 ' lorsque le documentaire fait l'objet d'un **engagement éditorial et financier d'au moins trois régions.**
- Une **augmentation de l'investissement en industrie à 6 semaines** pour les premiers documentaires (d'auteurs et réalisateurs) ainsi que pour les documentaires avec archives le nécessitant, tournages longs (critères à affiner).